



Libéralisation accrue et résilience intrarégionale : des clés pour la relance de l'aviation africaine, selon la Secrétaire générale de l'OACI

Publication immédiate

Montréal, le 16 novembre 2020 – Lors d'une commémoration de la Décision de Yamoussoukro organisée en ligne par l'Union africaine (UA), la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, a déclaré qu'il faudrait stimuler la relance des services aériens africains par une libéralisation accrue et une résilience intrarégionale, soutenues par les ressources mises à disposition par l'OACI en réponse à la COVID-19.

« Avant l'apparition de la pandémie, l'aviation africaine était en passe de devenir l'un des marchés du transport aérien à la croissance la plus rapide au monde. Dans son ensemble, le secteur comptait quelque sept millions d'emplois et générait chaque année plus de 72 milliards de dollars en produit intérieur brut (PIB) sur le continent », a indiqué Mme Liu.

« Pour contribuer à restaurer ces retombées importantes et positives pour la prospérité continentale, il faudrait axer les priorités actuelles sur l'établissement de politiques et de règles d'exception efficaces. »

La Secrétaire générale a appelé l'attention sur les travaux de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), et sur ses orientations « Paré au décollage » à l'appui des interventions et de la reprise du secteur qui ont été pleinement adoptées par l'Équipe spéciale de haut niveau de la Commission de l'UA sur le redémarrage et la relance de l'aviation en Afrique, un peu plus tôt dans l'année.

Mme Liu a indiqué que les révisions découlant de la phase II de la CART, qui reflètent les progrès rapides de la science et les connaissances récentes, ont été approuvées par le Conseil de l'OACI plus tôt dans la semaine.

Se référant au thème de la rencontre et à l'importance de la Décision de Yamoussoukro et d'une meilleure libéralisation internationale et intrarégionale, Mme Liu a souligné que « les données de trafic de l'OACI révèlent que les régions qui enregistrent des niveaux plus élevés de trafic intrarégional se rétablissent plus vite. On observe actuellement cette dynamique en Asie-Pacifique, et il va sans dire que plus la Décision de Yamoussoukro sera mise en œuvre, notamment par une participation accrue des États africains au Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), plus ces dynamiques s'accéléreront sur le continent ».

Le MUTAA est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il vise à promouvoir la libéralisation du transport aérien et à stimuler le programme d'intégration économique du continent. Son objectif est d'assurer à l'aviation les moyens de réaliser son potentiel de connexion de l'Afrique, par la promotion d'une intégration socioéconomique améliorée et d'échanges touristiques et commerciaux renforcés.

« J'encouragerais les États africains à rechercher activement des possibilités de mettre en place des couloirs sanitaires et autres solutions à court terme (zones de voyage libre), car ils peuvent aussi accroître la confiance du public dans les déplacements aériens lorsqu'ils sont prudemment et efficacement établis », a fait observer la Secrétaire générale.

« L'OACI a fourni des informations détaillées aux États sur la manière d'établir ces couloirs, ainsi que des conseils importants sur les moyens de promouvoir la reconnaissance mutuelle des mesures de santé publique par des accords bilatéraux et multilatéraux ».

Mme Liu a souligné que les engagements de l'Afrique en faveur d'un ciel unique africain « permettent de connecter ce continent et d'assurer la croissance et la prospérité des États et des collectivités qui le composent », avant de rappeler l'importance de l'Accord pour la mise en œuvre du projet (PIA) entre l'OACI et la CAFAC, qui sera officialisé prochainement.

Cet accord prévoit des dispositions relatives au Projet d'appui institutionnel financé par le Fonds africain de développement (FAD), et il contribuera à accélérer la mise en œuvre du MUTAA en offrant une assistance ciblée et mesurable aux États concernés.

En conclusion de son allocution, la Secrétaire générale s'est dite confiante dans l'avenir de l'aviation en Afrique.

Cette rencontre virtuelle de l'Union africaine a réuni la Première ministre de la République du Togo, Son Excellence Victoire Tomegah Dogbe, la Commissaire chargée des infrastructures, de l'énergie et des transports, Mme Amani Abou-Zeid, ainsi que la direction de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) et de l'ACI Afrique.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)
[L'OACI et les Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)